

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200622-004

du 22 juin 2020

n°004

page 1/4

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (72) : JM.TARDIF, A. PICHON, J. ROY, B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÜL, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, G. PRINCET, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES NAULEAU, P. BIGOT, B. DE COURREGES, Y.TARTARIN, P. GUENAIRE, F. MARCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, B. FONTAINE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, P. AZILE, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, B. BERTON (suppléant T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON.

POUVOIRS (4) : J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
S. RAYNAUD donne pouvoir à Y. ERGÜL
N. ALEXANDRE donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU

EXCUSES (5) : A. MESSAOUDENE, D. SIMONET, S. MIGEON, ML. CHABOT, P. ROCHER,

Nom du secrétaire de séance : Lucien JUGE

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités - Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le compte administratif 2019 étant adopté, il convient maintenant d'affecter les résultats qui sont repris au budget supplémentaire.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités, budget annexe de l'immobilier économique, budget annexe de la gestion redevances déchets),

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe des transports urbains),

VU la délibération n° xxx du conseil communautaire du 22 juin 2020 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2019,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200622-004

du 22 juin 2020

n°004

page 2/4

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2019, le conseil communautaire, ayant délibéré :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 868 143,84 €
Solde des crédits reportés de 2019 à 2020	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement après reports	5 868 143,84 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 226 388,90 €
Solde des crédits reportés de 2019 à 2020	-5 821 458,30 €
Solde de la section d'investissement après reports	-595 069,40 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 5 868 143,84 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 868 143,84 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 3 000 000 €.

la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 5 226 388,90 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 134 391,63 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 028 651,03 €
Solde des crédits reportés de 2019 à 2020	-13 434,28 €
Solde de la section d'investissement après reports	1 015 216,75 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20200622-004****du 22 juin 2020****n°004****page 3/4**

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 134 391,63 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 028 651,03 €

BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 512 330,49 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-1 844 414,57 €
Solde des crédits reportés de 2019 à 2020	0,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	-1 844 414,57 €

constate :

- un déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 512 330,49 €.
- un déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 844 414,57 €.

Ces déficits seront couverts par les ventes de terrains à venir.

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION REDEVANCES DECHETS

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	80 432,36 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 80 432,36 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 80 432,36 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice	576 990,29 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200622-004

du 22 juin 2020

n°004

page 4/4

2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2019 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-256 974,96 €
Solde des crédits reportés de 2019 à 2020	696 757,05 €
Solde de la section d'investissement après reports	439 782,09 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 576 990,29 € selon la répartition suivante :

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 576 990,29 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement en déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 256 974,96 €.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER

